

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°53-2023-077

PUBLIÉ LE 31 MAI 2023

Sommaire

Bureau de la réglementation générale et des élections /	
53-2023-05-25-00003 - Arrêté portant nomination des membres de la	
commission de contrôle chargée??de la régularité des listes électorales de	
la commune de CHANGE (2 pages)	Page 3
53-2023-05-25-00002 - Arrêté portant nomination des membres de la	
commission de contrôle chargée??de la régularité des listes électorales de	
la commune de LOIRON-RUILLE (2 pages)	Page 6
53-2023-05-25-00005 - Arrêté portant nomination des membres de la	
commission de contrôle chargée??de la régularité des listes électorales de	
la commune de NEUILLY-LE-VENDIN (2 pages)	Page 9
53-2023-05-25-00009 - Arrêté portant nomination des membres de la	
commission de contrôle chargée??de la régularité des listes électorales de	
la commune de OISSEAU (2 pages)	Page 12
53-2023-05-25-00007 - Arrêté portant nomination des membres de la	
commission de contrôle chargée??de la régularité des listes électorales de	
la commune de SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE (2 pages)	Page 15
53-2023-05-25-00006 - Arrêté portant nomination des membres de la	
commission de contrôle chargée??de la régularité des listes électorales de	
la commune de SAINT-JULIEN-DU-TERROUX (2 pages)	Page 18
53-2023-05-25-00008 - Arrêté portant nomination des membres de la	
commission de contrôle chargée??de la régularité des listes électorales de	
la commune de VAUTORTE (2 pages)	Page 21
53-2023-05-25-00004 - Arrêté portant nomination des membres de la	
commission de contrôle chargée?? de la régularité des listes électorales de	
la commune du BOURGNEUF-LA-FORÊT (2 pages)	Page 24
PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST /	
SECRETARIAT DE L'ETAT MAJOR INTERMINISTERIEL DE ZONE OUEST	
53-2023-05-17-00002 - arrêté portant nomination des référents techniques	
et du commandant des systèmes d'information et de communication de la	
zone de défense et de sécurité Ouest (3 pages)	Page 27

53-2023-05-25-00003

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de CHANGE



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de CHANGE

La préfète, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Changé;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE:

<u>Article 1</u>: sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Changé pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

<u>Article 2</u>: le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation, La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex Standard : 02 43 01 50 00

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de CHANGE :

Conseiller municipal titulaire : Mme Marie-Noëlle BLOT, née le 27 novembre 1967 à Laval (Mayenne), de profession inconnue, domiciliée 5 rue de la Rechignée à Changé (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Isabelle RABBE, née le 3 mai 1964 à Laval (Mayenne), sans profession connue, domiciliée 26 rue de la Chapelle à Changé (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Georges HEUVELINE, né le 6 février 1938 à Le Pas (Mayenne), retraité, domicilié 29 rue Constantin Matéi à Changé (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Gérard BOIN, né le 15 octobre 1958 à Laval (Mayenne), retraité, domicilié 20 rue des Bordagers à Changé (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Marie-Claire FRESNAIS, née le 7 janvier 1962 à Laval, secrétaire de mairie, domiciliée 6 impasse des Bergeronnettes à Changé (Mayenne);

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Christian PUISSOCHET, né le 24 mai 1953 à Glaine Montaigut (Puy-de-Dôme), retraité, domicilié 18 rue de la Javelle à Changé (Mayenne).

53-2023-05-25-00002

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LOIRON-RUILLE



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de LOIRON-RUILLE

La préfète, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Loiron-Ruillé;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE:

<u>Article 1</u>: sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Loiron-Ruillé pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

<u>Article 2</u>: le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation, La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex Standard : 02 43 01 50 00

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de LOIRON-RUILLE :

Conseiller municipal titulaire : M. Michel LABBE, né le 6 septembre 1954 à Ruillé-le-Gravelais (Mayenne), retraité, domicilié 244 Chemin du Haut Pineau – La Chotardière à Loiron-Ruillé (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : Mme Annette PIVERT née MERIAS, née le 12 avril 1958 à Ahuillé (Mayenne), retraitée, domiciliée 11 rue Ambroise Paré à Loiron-Ruillé (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Christian DENOU, né le 21 décembre 1952 à Laval (Mayenne), retraité, domicilié 39 rue de Bretagne à Loiron-Ruillé (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Annick LEMOINE née TURPIN, née le 31 janvier 1955 à Ruillé-le-Gravelais (Mayenne), retraitée, domiciliée 127 chemin de la Croix Papin à Loiron-Ruillé (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Joseph BIGNON, né le 20 juillet 1956 à La Guerche de Bretagne (Ille et Vilaine), retraité, domicilié 1504 Route de la Bretonnière – La Blanchardière à Loiron-Ruillée (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Jocelyne BOURILLON, née LOCHARD, née le 24 novembre 1955 à Loiron (Mayenne), retraitée, domiciliée 21 rue de Bretagne à Loiron-Ruillé (Mayenne).

53-2023-05-25-00005

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de NEUILLY-LE-VENDIN



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de NEUILLY-LE-VENDIN

La préfète, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Neuilly-le-Vendin ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE:

<u>Article 1</u>: sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Neuilly-le-Vendin pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

<u>Article 2</u>: le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation, la directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex Standard : 02 43 01 50 00

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de NEUILLY-LE-VENDIN :

Conseiller municipal titulaire: M. Davy CHAUVEAU, né le 3 décembre 1980 à Mamers (Sarthe), commerçant, domicilié 84 rue de Normandie à Neuilly-le-Vendin (Mayenne);

Conseiller municipal suppléant : M. Jean-Marc DOLLE, né le 2 mars 1960 à Saint-Quentin (Aisne), retraité, domicilié 24 rue du Lavoir à Neuilly-le-Vendin (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Thérèse GARNIER, née le 24 septembre 1947 à Neuilly-le-Vendin (Mayenne), retraitée, domiciliée 290 Courd(houx à Neuilly-le-Vendin (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Gisèle MARCEL, née le 3 novembre 1942 à Voutré (Mayenne), retraitée, domiciliée 4 impasse de la Forge à Neuilly-le-Vendin (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Marie-Claire CHEVILLARD, née le 13 mars 1957 à Chevaigné-du-Maine (Mayenne), retraitée, domiciliée 14 rue du Grand Pré à Neuilly-le-Vendin (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Lionel HUET, né le 16 mai 1980 à Mayenne (Mayenne), agriculteur, domiciliée 441 Les Bois Préaux à Neuilly-le-Vendin (Mayenne).

53-2023-05-25-00009

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de OISSEAU



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de OISSEAU

La préfète, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Oisseau ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE:

<u>Article 1</u>: sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Oisseau pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

<u>Article 2</u>: le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation, La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex Standard : 02 43 01 50 00

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de OISSEAU :

Conseiller municipal titulaire: Mme Carine DEROUET née SEVIN, née le 25 janvier 1976 à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), professeure-documentaliste, domiciliée 2 place de l'Église à Oisseau (Mayenne);

Conseiller municipal suppléant : M. Dominique BOURIAUD, né le 20 décembre 1966 à Machecoul (Loire-Atlantique), salarié, domicilié 1 rue des Acacias à Oisseau (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Brigitte BESSIN, née BAHIER, née le 6 mars 1962 à Mayenne (Mayenne), retraitée, domiciliée 657 La Grange à Oisseau (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Jean-Yves PACORY, né le 19 décembre 1955 à Le Pas (Mayenne), retraité, domicilié 419 Gaisnier à Oisseau (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Marie-Madeleine LANDEMAINE née LAUTRU, née le 29 août 1951 à La Cropte (Mayenne), retraitée, domiciliée 112 rue Ambroise de Loré à Oisseau (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Daniel QUINTON, né le 21 juin 1962 à Oisseau (Mayenne), retraité, domicilié 11 rue des Châtaigniers à Oisseau (Mayenne).

53-2023-05-25-00007

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE

La préfète, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Berthevin-la-Tannière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE:

<u>Article 1</u>: sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Berthevin-la-Tannière pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

<u>Article 2</u>: le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation, La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex Standard : 02 43 01 50 00

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE :

Conseiller municipal titulaire : Mme Brigitte JOHAN-MANCEAU, née le 26 février 1961 à Lignières-la-Doucelle (Mayenne), retraitée, domiciliée 2 rue de la Tannière à Saint-Berthevin-la-Tannière (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. Sébastien MONTEMBAULT, né le 3 juin 1973 à Ernée (Mayenne), technicien, domicilié 1 Saint-Lô à Saint-Berthevin-la-Tannière (Mayenne);

Délégué de l'administration titulaire : M. Serge ARRIETA, né le 20 juillet 1951 à Nérac (Lot-et-Garonne), retraité, domicilié 2 La Haute-Forêt à Saint-Berthevin-la-Tannière (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Sébastien GOUSSE, né le 12 août 1970 à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), employé, domicilié 27 rue de Bretagne à Saint-Berthevin-la-Tannière (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Didier LEBBOSSE, né le 30 mars 1961 à Ambrières-le-Grand (Mayenne), retraité, domicilié 2 La Croix à Saint-Berthevin-la-Tannière (Mayenne);

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Karine COUSIN, né le 17 octobre 1989 à Fougères (Ille-et-Vilaine), adjoint administratif, domiciliée 1 Le Boist Gast à Saint-Berthevin-la-Tannière (Mayenne).

53-2023-05-25-00006

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-JULIEN-DU-TERROUX



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SAINT-JULIEN-DU-TERROUX

La préfète, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Julien-du-Terroux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE:

<u>Article 1</u>: sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Julien-du-Terroux pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

<u>Article 2</u>: le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation, la directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex Standard : 02 43 01 50 00

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de SAINT-JULIEN-DU-TERROUX :

Conseiller municipal titulaire : Mme Patricia LEBLANC née RIBOT, née le 11 juin 1969 à La Ferté Macé (Orne), employée service commercial, domiciliée 110 La Machepinière à Saint-Julien-du-Terroux (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. Dominique CHARLES, né le 6 novembre 1961 à Argentan (Orne), retraité, domicilié 46 route de Couterne à Saint-Julien-du-Terroux (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Dominique DE LA LOSA, né le 23 juin 1965 à La Ferté Macé (Orne), employé d'accueil, domicilié 6 rue de la Baroche à Saint-Julien-du-Terroux (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Guy IVALDI, né le 22 décembre 1945 à Paris (Paris), retraité, domicilié 158 Le Pont de Couterne à Saint-Julien-du-Terroux (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Ginette MAUNOURY née BOUVIER, née le 21 août 1956 à Thuboeuf (Mayenne), agricultrice, domiciliée 129 route du Chesnay à Saint-Julien-du-Terroux (Mayenne);

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Véronique DURAND née HAIRY, née le 25 décembre 1969 à Mayenne (Mayenne), assistante enfants handicapés, domiciliée La Godardière à Saint-Julien-du-Terroux (Mayenne).

53-2023-05-25-00008

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de VAUTORTE



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de VAUTORTE

La préfète, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Vautorte ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE:

<u>Article 1</u>: sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Vautorte pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

<u>Article 2</u>: le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation, La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex Standard : 02 43 01 50 00

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de VAUTORTE :

Conseiller municipal titulaire : Mme Ghislaine TALLANDIER, née le 17 décembre 1967 à Ernée (Mayenne), agricultrice, domiciliée La Jametière à Vautorte (Mayenne) ;

Conseiller municipal suppléant : M. Gervais CHESNEAU, né le 29 octobre 1966 à Mayenne (Mayenne), chaudronnier, domicilié 10 rue de Bretagne à Vautorte (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : Mme Séverine MERIENNE, née le 26 mars 1977 à Laval (Mayenne), employée de commerce, domiciliée La Tourterie à Vautorte (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : Mme Christine GILET, née le 28 mars 1973 à Ernée (Mayenne), agricultrice, domiciliée La Blottière à Vautorte (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : M. Pascal MOREL, né le 28 mai 1957 à Laval (Mayenne), retraité, domicilié 16 rue du Maine à Vautorte (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : M. Florent GARNIER, né le 22 avril 1957 à Vautorte (Mayenne), retraité, domicilié La Grand Boissière à Vautorte (Mayenne).

53-2023-05-25-00004

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune du BOURGNEUF-LA-FORÊT



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune du BOURGNEUF-LA-FORÊT

La préfète, Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 avril 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune du Bourgneuf-la-Forêt ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mai 2023, régulièrement publié, portant délégation de signature à Madame Françoise BRIDE, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté;

Vu les propositions du maire de la commune ;

Vu la désignation de ses représentants par le président du tribunal judiciaire de Laval;

Considérant que les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune doivent être renouvelés ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE:

<u>Article 1</u>: sont désignées, à compter du 20 juin 2023, membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune du Bourgneuf-la-Forêt pour une durée de trois ans ou jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal s'il intervient avant cette échéance, les personnes dont les noms figurent dans l'annexe ci-après.

<u>Article 2</u>: le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne, affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie s'il existe.

Pour la préfète et par délégation, La directrice de la citoyenneté,

Françoise BRIDE

46 rue Mazagran, CS 91 507 53015 LAVAL Cedex Standard : 02 43 01 50 00

Annexe à l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune du BOURGNEUF-LA-FORÊT :

Conseiller municipal titulaire: M. Jean-François RAIMBAULT, né le 4 juillet 1968 à Laval (Mayenne), formateur agricole, domicilié 44 Les Martinières au Bourgneuf-la-Forêt (Mayenne);

Conseiller municipal suppléant : M. Stéphane SABLE, né le 1^{er} mars 1969 à Laval (Mayenne), coordinateur de travaux, domicilié 6 Le Champbouquet au Bourgneuf-la-Forêt (Mayenne) ;

Délégué de l'administration titulaire : M. Bruno BIENACIE, né le 20 janvier 1973 à Laval (Mayenne), restaurateur, domicilié 23 rue du Temple au Bourgneuf-la-Forêt (Mayenne) ;

Délégué de l'administration suppléant : M. Etienne HATTE, né le 4 avril 1958 à La Croixille (Mayenne), retraité, domicilié 40 La Lande Gannerais au Bourgneuf-la-Forêt (Mayenne) ;

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval titulaire : Mme Céline FORTUNE, née le 15 mars 1982 à Laval (Mayenne), exploitante agricole, domiciliée 27 La Cailletière au Bourgneuf-la-Forêt (Mayenne);

Délégué désigné par le président du tribunal judiciaire de Laval suppléant : Mme Annick BOUILLON, née le 29 janvier 1959 à Launay-Villiers (Mayenne), retraitée, domiciliée 21 rue de la Fontaine au Bourgneuf-la-Forêt (Mayenne).

PREFECTURE DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST

53-2023-05-17-00002

arrêté portant nomination des référents techniques et du commandant des systèmes d'information et de communication de la zone de défense et de sécurité Ouest



ARRÊTÉ Nº 23 - du 17.5. 2023

portant nomination des référents techniques et du commandant des systèmes d'information et de communication de la zone de défense et de sécurité OUEST

Le préfet de la région Bretagne préfet de la zone de défense et de securité Ouest préfet d'Ille-et-Vilaine

Sur proposition du chef d'état-major interministériel de zone ;

- Vu le code de la défense notamment les articles L. 1142-2, R. 1311-1 et R. 1311-3 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R. 1424-52 ;
- Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles R. 722-1, L. 112-2 et L. 722-1;
- **Vu** le décret 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu le décret n°2022-557 du 14 avril 2022 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurspompiers;
- Vu l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurspompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine préventive au sein des services d'incendie et de secours;
- Vu l'arrêté du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires;
- Vu l'arrêté du 16 septembre 2013 portant approbation des dispositions générales « systèmes d'information et de communication » du plan ORSEC de la zone de défense et de sécurité Ouest;
- Vu l'arrêté du 17 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- **Vu** l'arrêté du 4 octobre 2017 relatif aux formations de spécialité dans le domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires :
 - Considérant les qualifications détenues par les intéressés et l'accord des directeurs départementaux des services d'incendie et de secours concernés ;
- Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la designation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R 722-1 du code de la sécurité intérieure ;
- **Vu** l'arrêté du 27 janvier 2023 relatif à la montée en puissance du centre opérationnel de zone . renforcé (COZ-R)

ARRÊTE:

<u>Article 1er</u>: Il est institué auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, des référents techniques ainsi qu'un commandant des systèmes d'information et de communication (COMSIC) de zone qui relèvent des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

La liste des personnels titulaires et suppléants est annexée au présent arrêté.

<u>Article 2</u>: Conformément ou en complément des dispositions prévues par les arrêtés relatifs aux référentiels des spécialités susvisées, le référent ou le COMSIC de zone a notamment pour missions :

- o d'assurer, dans ses domaines de compétences, les missions de référent ou COMSIC du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest et du chef de l'état-major interministériel de zone (EMIZ);
- O d'être l'interlocuteur privilégié de l'EMIZ pour la diffusion d'informations techniques aux services départementaux d'incendie et de secours ;
- o d'animer le réseau des référents ou COMSIC départementaux, en veillant particulièrement à :
 - piloter au moins une réunion annuelle ;
 - impulser et coordonner les actions interdépartementales dans une optique de mutualisation et de rationalisation des moyens ;
 - soutenir l'action des référents ou COMSIC départementaux par l'apport de conseils techniques ou pédagogiques ;
- o de participer, le cas échéant, à l'encadrement de stages, de jurys d'examens, au suivi de la formation des personnels et à la préparation d'entraînements ou d'exercices ;
- o de participer, en tant que de besoin, à la cellule « anticipation » du centre opérationnel de zone renforcé institué par l'arrêté du 27 janvier 2023 susvisé.

<u>Article 3</u>: Les éventuels coûts induits par l'exercice des missions mentionnées à l'article 2 sont à la charge du SDIS de rattachement des intéressés.

Article 4: Le présent arrêté est communiqué à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), ainsi qu'aux directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité Ouest. L'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, l'école d'application de la sécurité civile ainsi que le centre national civil et militaire de formation et d'entraînement NRBCe en sont également destinataires.

<u>Article 5</u>: L'arrêté n°22-01 du 6 janvier 2022 portant nomination de conseillers techniques et des référents de zone Ouest est abrogé.

Article 6 : Le préfèt délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région et de département de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Fait à RENNES, le mai 2023

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité

Hervé TOURMENTE



ANNEXE à l'arrêté n° 23 - du 2023

portant nomination des référents et du commandant des systèmes d'information et de communication de la zone de défense et de sécurité OUEST

LISTE DES RÉFÉRENTS TECHNIQUES DE SPÉCIALITÉ DE ZONE

SPECIALITE	TITULAIRE	SERVICE	SUPPLEANTS	SERVICE
CONDUITE	Vacant		Vacant	1
CYNOTECHNIE	Cne Jean-Noël RICHARD	41	Adc Yannick CLOSIER	28
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Cdt Pascal PRAT	28	Ltn Sébastien ODIC	35
FEUX DE FORET	Cdt Sébastien LACROIX	41	Cdt Benoît GUERIN	72
INTERVENTIONS EN MILIEU PERILLEUX	Cne Jean-Michel COULBAULT	49	Cdt Walter PASCUAL	35
RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	Lcl Erwan MAHE	76	LcI Gilles BOULIC Cdt François SARDAINE	29 37
COMITE PEDAGOGIQUE EIZ NRBC	Lcl Erwan MAHE Dr Claude DOLARD	76 ARS	Cne Ivonnik TACET Représentant mission NRBC	53 ARS
RISQUES RADIOLOGIQUES	Cdt Jean-Yves FOUQUET	50	LcI Michel WIETRICH Cdt Jean-François BOURDAIS Cdt Eric FOUSSARD	45 35 37
SAUVETAGE AQUATIQUE	Cne Jean-Marc ZAWIS	56	Cne Frédéric TOULLEC Ltn Olivier DAUSQUE	29 85
SAUVETAGE DEBLAIEMENT	Lcl Lionel AREN	44	Cdt Richard VALSECCHI	36
SECOURS SUBAQUATIQUE	Ltn Hervé BERTEL	35	Ltn Julien LEGUEN	56
INTERVENTION A BORD DES NAVIRES ET BATEAUX	Cdt Pascal BOIVIN	44	Cne Vincent HELLO	76

LISTE DES RÉFÉRENTS DE ZONE (HORS SPÉCIALITÉ) ET DU COMMANDANT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

DOMAINE	TITULAIRE	SERVICE	SUPPLÉANTS	SERVICE
MEDICAL	Med-Chef Jean-louis SALEL	35	Med-Cdt Philippe BOLUT	44
PHARMACIE	Ph-Cheffe Noyale LIMON DUPARMEUR	35	Ph-Cheffe Emilie CLERC	76
SECOURISME	Adc Fabrice ALLAIRE	44	Vacant	1
COM SIC	Cdt Martin DEROIDE	56	Cdt Erwan CLOAREC Cdt François TERRACHER	35 37
PREVENTION - RCCI	Cdt Xavier GUEGUEN	85	Lcl Loïc BLANCHE	EMIZ OUEST
SAUVETAGE HELIPORTE	Ltn Fabrice CERISIER	29	Cdt Walter PASCUAL Cne Stéphane CADINOT	35 76
PREVISION	Ltn Franck-Hervé LELIEVRE	35	Vacant	1
STRATEGIE-PROSPECTIVE- INNOVATION	Lcl Yannick DUROCHER	EMIZ OUEST	Vacant	1
ssqvs	Mme Marie COLLIOT	35	Vacant	1
PELICANDROME	Cdt Emmanuel BOUTILLER	49	Adc David LEGRAS	56
ECO-EXTRAC-SAUV ATTENTAT	Cdt David REGNOUF	44	Cne David LENOIR Exp Sahbi ZOUARI (Secourisme spécialisé)	72 56